



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Damien GEORG  
Poste: 87 30

**2011-CP-3862**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
RÉHABILITATION 2012 AU COLLÈGE LA FOSSE AUX DAMES AUX CLAYES SOUS BOIS**

Politique sectorielle :  
Secteur d'intervention :  
Programme :

**Enseignement  
Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré  
Collèges publics  
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)**

Montant actualisé :  
Montant affecté :  
Reste à affecter :  
Montant réservé pour ce rapport :

2007P013E01 (APD)	
AP	CP2011
560 000 000 €	15 434 870 €
102 780 871 €	10 541 812 €
457 219 129 €	4 893 058 €
575 000 €	5 000 €

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de réhabilitation pour l'année 2012 au collège La Fosse aux Dames aux Clayes sous Bois, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

## **OPERATION NOUVELLE**

<b>Opération :</b>	<b>2007P013O118T01</b>
	LES CLAYES SOUS BOIS
	Collège La Fosse aux Dames
	Réfection des étanchéités des toitures-terrasses avec mise en sécurité.

### **Enveloppe financière € TTC**

Montant des travaux :	466 200 €
Date de valeur :	Janvier 2011
Maîtrise d'œuvre :	51 300 €
Services au maître d'ouvrage :	15 400 €
Aléas :	23 300 €
Révisions :	18 800 €
Total opération :	<u>575 000 €</u>

### **Calendrier**

Notification maîtrise d'œuvre :	Septembre 2011
Remise Avant-Projet :	Octobre 2011
Notification travaux :	Mai 2012
Livraison :	Octobre 2012

### **Echéancier en € TTC**

2011	5 000 €
2012	480 000 €
2013	90 000 €

### **Justification de l'opération**

Le collège La Fosse aux Dames aux Clayes sous Bois a été construit en 1976 avec une capacité d'accueil de 600 élèves.

Il se compose d'un bâtiment principal « externat, demi-pension et administration » (bâtiment C), d'un bâtiment de logements (bâtiment A), d'un atelier (bâtiment B).

#### **Etanchéité des toitures-terrasses :**

Les toitures-terrasses de l'établissement sont d'origine et présentent un défaut d'étanchéité. En effet, des infiltrations d'eau en périphérie des puits de lumière, des châssis de désenfumage et des murs périphériques ont été constatées. Elles ont provoqué des désordres à l'intérieur du bâtiment, tels que la détérioration des aménagements intérieurs des classes, la dégradation des dalles de faux-plafond, créant des mares d'eau dans les circulations.

Après découpe du complexe isolant, il a été constaté la présence importante d'eau sur la dalle. Ce phénomène de stagnation d'eau risque de provoquer un engorgement du béton et ainsi d'entraîner à terme des éclatements de béton et une corrosion des armatures.

Malgré les quelques rustines réalisées, les désordres s'aggravent et les points de fuites se multiplient rendant d'ores et déjà la réalisation de la réfection de ces toitures-terrasses nécessaire.

#### Mise en sécurité des toitures-terrasses :

Le bâtiment « externat, demi-pension » accueille sur sa toiture terrasse du matériel technique qui nécessite un entretien régulier et des maintenances fréquentes. Il possède des garde-corps en périphérie, installés depuis la construction du collège.

Cette installation ne répond plus à la réglementation en vigueur car la hauteur des garde-corps est inférieure à la hauteur réglementaire.

Par conséquent, il convient d'y remédier afin de réaliser la mise en sécurité des toitures-terrasses de ce bâtiment.

### **Consistance de l'opération**

L'exécution des travaux comprend :

#### Etanchéité des toitures-terrasses :

- la dépose et l'évacuation du complexe d'étanchéité existant avec retrait des gravillons,
- la dépose des équipements techniques, leur stockage et leur repose,
- la mise en place d'un nouveau complexe d'étanchéité.

#### Mise en sécurité des toitures-terrasses :

Bâtiment C « externat, demi-pension »

- la mise en place de garde-corps déportés avec fixation en applique,
- la pose de barrières autoportantes autour des lanterneaux,
- la pose de grilles antichute de protection pour les lanterneaux,
- l'installation de barres d'accroches à chaque sortie d'accès et des échelles à crosse au niveau des points d'accès existants (lanterneaux).

Bâtiment A « logements »

- la mise en sécurité de la terrasse par la mise en place de garde-corps autoportants.

Un diagnostic amiante avant travaux sera réalisé.